

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

sur le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska afin de permettre une aire de stationnement pour la recharge des véhicules électriques en affectation agricole à Saint-Louis-de-Blandford ainsi que de modifier certaines dispositions

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, Frédéric Michaud, qu'à sa séance ordinaire du 25 février 2026, le Conseil a adopté le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska afin de permettre une aire de stationnement pour la recharge des véhicules électriques en affectation agricole à Saint-Louis-de-Blandford ainsi que de modifier certaines dispositions.

Conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC a demandé au ministre des Affaires municipales un avis gouvernemental sur ce projet de règlement. À la suite de la réception de l'avis du ministre en date du 14 mai 2026, le Conseil prévoit apporter des modifications au projet de règlement afin d'en assurer la concordance avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

Les membres de la Commission formée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska tiendront une assemblée de consultation à la date, heure et lieu suivant :

24 août 2026

18 h 30

Salle Caroline-Marchand
MRC d'Arthabaska
150, Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

Lors de cette assemblée, les membres de la Commission formée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska expliqueront le contenu de ce projet de règlement de même que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

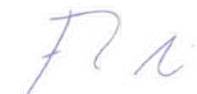
À la suite des ajustements à apporter, les principaux éléments touchés par le projet de règlement sont :

Pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

1. Le projet de règlement vise à permettre l'agrandissement des activités commerciales d'une station-service sur le lot 4 479 059 du cadastre du Québec en affectation résidentielle rurale.

Veuillez noter que les documents relatifs au projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation peuvent être consultés au bureau de chaque municipalité et ville dont le territoire est compris dans celui de la MRC, au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC en suivant le lien suivant : <https://mrcarthabaska.ca/la-mrc/administration/avis-publics>

Donné à Victoriaville, ce 5 août 2026.



Frédéric Michaud
Frédéric Michaud, M. Sc.
Directeur général et greffier-trésorier